



REGLEMENT DES BOURSES FRANÇAISES L'OREAL-UNESCO POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE

1. Présentation

Les Bourses françaises L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* ont pour but de promouvoir la participation des jeunes femmes dans la science. Ce programme identifie et récompense de jeunes chercheuses talentueuses dans les disciplines des Sciences du vivant (telles que biologie, biochimie, biophysique, génétique, physiologie, neurosciences, biotechnologies, écologie et éthologie) ainsi que celles des Sciences de la matière (telles que physique, chimie, mathématiques, sciences de l'ingénieur, sciences de l'information, sciences de la Terre et de l'Univers).

Créées en 2007, les Bourses visent à distinguer 20 jeunes chercheuses pour la qualité de leurs travaux de recherche et à les encourager à poursuivre une brillante carrière scientifique. Ainsi :

- **10 Bourses d'un montant de 20 000 € chacune** sont remises à des **chercheuses postdoctorales** travaillant dans un laboratoire ou un institut de recherche français.
- **10 Bourses d'un montant de 15 000 € chacune**, sont remises à des **doctorantes** inscrites en avant-dernière année de thèse dans une école doctorale française et dans un laboratoire de recherche en France.

Les Bourses françaises L'Oréal-UNESCO Pour les Femmes et la Science sont remises par la Fondation L'Oréal et s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec la Commission française pour l'UNESCO et l'Académie des sciences. Depuis leur création en 2007, 100 bourses ont été remises.

2. Conditions générales d'attribution

Seront prises en considération les candidates :

- Ayant obtenu un doctorat ou poursuivant des études ou des recherches en avant dernière année de thèse, dans l'un des domaines des sciences cités en paragraphe 1.
- De toute nationalité, étudiant dans une école doctorale française ou travaillant pour un laboratoire de recherche en France.
- Pour les doctorantes :
 - être âgées au maximum de 30 ans à la date de clôture de l'appel à candidature, soit le 20 avril 2014. Cet âge limite est reculé d'une ou plusieurs années si la doctorante a un ou plusieurs enfants.
 - La soutenance de thèse devra avoir lieu au plus tôt en mai 2015
- Pour les post-doctorantes : être âgées au maximum de 33 ans à la date de clôture de l'appel à candidature, soit le 20 avril 2014. Cet âge limite est reculé d'une ou plusieurs années si la post-doctorante a un ou plusieurs enfants.

POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EN PARTENARIAT AVEC



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Commission
nationale française
pour l'UNESCO

3. Critères de sélection

Les critères de sélection de la candidate par le jury sont les suivants :

- L'excellence du dossier académique de la candidate (dont nombre, qualité et impact des publications, présentations à des congrès, brevets...)
- La qualité scientifique du projet de recherche
- Le caractère novateur et porteur de ses travaux de recherche (pertinent, original, inédit...) et son application dans les sciences
- L'ambition du projet
- La capacité de la candidate à communiquer et à promouvoir les sciences auprès des plus jeunes
- Sa trajectoire (parcours...)
- Sa maîtrise de la langue française

Les bourses doivent être exclusivement consacrées à la valorisation de la recherche et ne doivent en aucun cas se substituer aux responsabilités du laboratoire vis-à-vis de ses chercheuses.

Les bourses sont non reconductibles et sont cumulables avec d'autres allocations de recherche.

4. Candidatures

Les candidatures se font uniquement à travers la plateforme en ligne : www.fwis.fr par les candidates elles-mêmes.

Une candidature n'est considérée complète que lorsqu'elle comporte l'ensemble des pièces suivantes, rédigées en français :

- Un Curriculum Vitae détaillé
- Les copies des diplômes obtenus à partir de la licence
- Une description détaillée du projet de recherche de 2 pages maximum, comprenant :
 - Les travaux de recherche en cours
 - Le projet d'utilisation de la bourse motivant la candidature avec quelques indications budgétaires
 - La présentation d'un projet de transmission de son travail auprès d'un public jeune
- Les lettres de recommandations du directeur de recherche et/ou du directeur de l'institution scientifique où la thèse est réalisée
- La liste des publications et brevets

Les dossiers incomplets ou reçus après la date limite, de même que les candidatures ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, ne seront pas pris en considération.

5. Sélection des Boursières

Les candidates seront présélectionnées par un comité d'experts puis présentées à un jury indépendant, présidé par le Président de l'Académie des sciences, le Professeur Philippe Taquet.

POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EN PARTENARIAT AVEC



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Commission
nationale française
pour l'UNESCO

Les résultats seront communiqués par téléphone et par courriel aux 20 Boursières à l'issue des délibérations du jury d'attribution des bourses. Ils devront demeurer confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des Bourses.

Aucune décision du jury ne pourra être contestée ou faire l'objet d'explication ou de justification.

6. Engagement des Boursières

Les Boursières s'engagent à :

- Poursuivre le travail de recherche pour lequel la Bourse française L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* a été obtenue, à défaut, la totalité de la somme de la Bourse devra être restituée à la Fondation d'entreprise L'Oréal.
- Rédiger un rapport sur les recherches, objet de la bourse, à remettre à la Fondation L'Oréal dans l'année qui suit l'attribution de la Bourse.
- Rédiger un rapport sur l'utilisation de la bourse, à remettre à la Fondation L'Oréal dans l'année qui suit l'attribution de la Bourse.
- Participer à la cérémonie de remise des Bourses qui se tiendra à Paris, probablement en octobre 2014. La participation à cette cérémonie est obligatoire, les frais de transport et d'hébergement, pour les Boursières vivant en province, seront pris en charge par la Fondation L'Oréal¹.
- Intervenir dans des lycées, afin d'expliquer leur travail et de donner envie aux jeunes de faire de la science, au moins 2 fois par an pendant 2 ans, pendant la semaine de la science, soit un total de 4 demi-journées d'intervention. Pour cela, elles devront impérativement assister à une journée de formation à Paris où leur seront remis les outils nécessaires à leurs interventions. Les frais de formation, de transport et d'hébergement pour assister à cette formation, pour les Boursières vivant en province, ainsi que les frais de transport relatifs aux interventions dans les lycées, seront pris en charge par la Fondation L'Oréal¹.

7. Communication

Les Boursières mentionneront la Bourse dans les communications qui en résulteront sous le nom « Bourse française L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* ».

Les Boursières acceptent d'être photographiées, filmées et interviewées pour des objectifs non commerciaux et liés à la communication du programme *Pour les Femmes et la Science*. Ces photos, vidéos et textes pourront être utilisés à des fins de publications écrites et audiovisuelles, permettant une diffusion aux médias français et internationaux. Une autorisation écrite séparée, telle qu'annexée, devra être signée par chacune des Boursières.

¹ Selon les conditions générales de transports et d'hébergement applicables à la Fondation L'Oréal



8. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à candidature : 20 janvier 2014
- Clôture des candidatures : 20 avril 2014
- Premier examen des candidatures par les experts : mai 2014
- Sélection des Boursières par le jury : juin 2014
- Cérémonie de remise des bourses : octobre 2014

9. Règlement

La participation à l'appel à candidature des Bourses françaises L'Oréal-UNESCO *Pour les Femmes et la Science* vaut acceptation du présent règlement.

POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EN PARTENARIAT AVEC



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Commission
nationale française
pour l'UNESCO

ANNEXE 1 : AUTORISATION ET CESSIION DE DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mlle/Mme/M :,
de nationalité :,
né(e) le : à
demeurant :

Certifie être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation.

Autorise la Fondation d'entreprise L'OREAL, fondation d'entreprise, régie par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée, dont le siège est sis 14, rue Royale, Paris 8^{ème} (ci-après désignée « La Fondation d'Entreprise L'Oréal »), et tous ses ayants droit ainsi que l'UNESCO,

A utiliser mon image, telle qu'elle aura été reproduite, le(s) dans le cadre de son programme de mécénat Pour les Femmes et la Science.

Cette autorisation est concédée à titre gracieux et permet à la Fondation d'Entreprise L'Oréal, tous ses ayants droit et l'UNESCO de fixer, reproduire, représenter, adapter et céder mon image, sans limitation de durée à compter de la première exploitation, à toutes fins de communication commerciale, institutionnelle, business to business, interne ou externe, à des fins de relations publiques, et à des fins d'archives, sur tous supports actuels connus ou à venir et notamment sur les supports et moyens de diffusion suivants :

- Affichage tous formats, en quantités illimitées,
- Presse, nombre de parutions illimitées,
- Edition, nombre de publications illimitées,
- Edition pour communication interne, y compris force de vente et réseau de distribution (grossistes, détaillants, agents, etc.), événementiel, affichettes pour congrès, salons, stands... ; communication BtoB, dans la presse professionnelle, pour un nombre de parutions et/ou des quantités illimités,
- Edition électronique, multimédia, Internet tous sites (réseaux sociaux notamment), nombre d'insertions et diffusion illimitées,
- Radiodiffusion, quel que soit le mode de diffusion, nombre de passages illimités,
- Télédiffusion, quel que soit le mode de diffusion, nombre de passages illimités,
- Cinéma, toutes salles et tous circuits de distribution cinématographiques, nombre de passages illimités,
- Vidéogrammes, en quantités illimitées.
- [autres : à préciser]

Par image, il est entendu l'ensemble des attributs de ma personnalité, tels que, sans que cette liste soit limitative : portrait, silhouette, prénom, etc.

POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EN PARTENARIAT AVEC



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences



Commission
nationale française
pour l'UNESCO



Cette autorisation emporte le droit pour la Fondation d'Entreprise L'Oréal, tous ses ayants droit et l'UNESCO d'apporter à la fixation initiale de mon image toute modification, ajout, suppression, recadrage, doublage, etc., qu'elles jugeront utiles, dès lors que cela n'entraîne aucune altération de mon image.

En outre, l'exploitation de mon image pourra être accompagnée de toutes légendes, commentaires et/ou illustrations.

Cette autorisation est consentie à titre exclusif, pour le monde entier et sans limitation quant au nombre d'exemplaires réalisés, en tous formats, en couleur et/ou en noir et blanc.

La présente autorisation n'emporte aucune obligation pour la Fondation d'Entreprise L'Oréal, tous ses ayants droit et l'UNESCO d'exploiter mon image.

Cette autorisation restera valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Tous les matériels réalisés dans le cadre de la présente autorisation et cession de droits resteront la propriété exclusive de la Fondation d'Entreprise L'Oréal.

Le présent accord est soumis au droit français et à la compétence exclusive des tribunaux français.

Fait à....., le 2014, en deux exemplaires originaux.

Mlle/Mme/M.
[NOM ET PRENOM]
Signature :

Pour la Fondation d'entreprise L'OREAL
[NOM ET PRENOM]
Signature :

POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE
EN PARTENARIAT AVEC

